

# **SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS**

## **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 27.10.2008 À ECKWERSHEIM**

Convocation du 17 octobre 2008

### **Délibération n° 137 du Comité syndical**

Membres en exercice : 49 titulaires  
49 suppléants

Membres présents : 20 titulaires  
6 Suppléants

Membres présents : Etienne BURGER, Jean-Marie BEUTEL, Henri BRONNER, Vincent DEBES, Bernard EGLES, Danielle GERARD, Claude GRAEBLING, Doris HAHN, Armand HEINTZ, Michèle HEUSSNER, Michel KOCHER, Jean-claude KREBS, Jean-Paul LINGELSER, Marcel LUETTMANN, Roland RIES, Bernard FREUND, Pierre LUETTMANN, Denis MAURER, Paul MEYER, Annick NEFF, Etienne ROECKEL, Marc-Daniel ROTH, Xavier ULRICH, André WETZEL, René WUNENBURGER

Membres absents excusés : Philippe BIES, Andrée BUCHMANN, Françoise BUFFET, Martine CALDEROLI-LOTZ, Henri DREYFUS, Marie-Dominique DREYSSE, Robert HERMANN, Hubert HOFFMANN, Jean HUMANN, Martine JUNG, Alain JUND, Dany KARCHER, Claude KERN, Danièle MEYER, Raphaël NISAND, Serge OEHLER, Daniel PAYOT, Norbert REINHARDT, Anne-Pernelle RICHARDOT, Denis RIEDINGER, Michel ROLAND, Denis SCHULTZ, Michèle SEILER, Georges SCHULER, Eric SCHULTZ, Justin VOGEL, Sylvain WASERMAN, Clément WEIBEL, Jean-Marc WILLER, Etienne WOLF,

Membres absents : Syamak AGHABABAEI, Bertrand ANDNA, Jacques BAUR, Yves BELLER, Philippe CARBIENER, Patrick DENNI, Jean-Richard DIEBOLT, Huguette DREIKAUS, Eddie ERB, Francine FROMENT, Jean-Louis FREYD, Jean-Michel GALEA, Mireille GOEHRY, Jean-Jacques FRITZ, Jean-Jacques GSELL, Eric HOFFSTETTER, Xavier HUMLER, Gérard KAMMERER, André KLEIN-MOSSER, Henri KRAUTH, René LACOGNE, Jean-Claude LASTHAUS, Marie-Paule LEHMANN, Frédérique LOUTREL, Pascal MANGIN, Gabriel MULLER, Albertine NUSS, Jean-Jacques RUCH, Antoine RUDLOFF, Jean-Daniel SCHELL, Anne SCHUMANN, Raymond SIEGWALT, Soumiya SIHABI, François SPITZER, Alain WEIMAR, Georges PFISTER, René STAUB, Catherine TRAUTMANN, Philippe WILLENBUCHER, Claude WISSENMEYER, Sébastien ZAEGEL, Béatrice ZIEGELMEYER.

### **1. Débat d'orientation budgétaire**

Le Président indique que le budget global envisagé pour l'exercice 2009 est de l'ordre de 442 500 €. Pour mémoire, il était de 435 000 € en 2008. Les principaux postes, en dépenses et en recettes, ont été transmis avec le dossier de séance, ainsi que le tableau prévisionnel des participations des communes et communautés de communes membres du Syndicat mixte.

La proposition principale du débat d'orientation budgétaire est d'augmenter le montant des études confiées à l'ADEUS. En effet, ce montant est resté identique depuis 2006, alors que le programme de mise en œuvre du SCOTERS et la part des travaux confiée à l'ADEUS se sont étoffés. Par ailleurs, le Comité syndical a souhaité accompagner les communes dans l'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme existants (POS/PLU) avec le SCOTERS. Une part importante de ce travail sera confiée à l'ADEUS et une étude particulière concernant l'intégration de la commune de Diebolsheim pourrait être réalisée par l'ADEUS en 2009. Enfin, notre participation à l'ADEUS est la seule partie des dépenses qui est cofinancée par les contributions de la Région Alsace et du Département du Bas-Rhin.

Cette augmentation du budget pour l'ADEUS et le recrutement d'une personne supplémentaire au Syndicat mixte, validé lors du Comité syndical du 13 juin 2008, expliquent l'augmentation globale du budget. En prévision d'un excédent global de l'exercice 2008, qui sera réaffecté lors du vote du budget supplémentaire (après l'approbation du compte administratif 2008), il est proposé de maintenir la contribution des membres à celle de 2008, soit 323 000 €. Le montant des participations des membres du Syndicat mixte n'intègre pas encore les données du recensement actualisé de l'INSEE.

Les recettes sollicitées auprès de la Région et du Département sont en hausse (85.000 € demandés en 2009, 70.000 € en 2008).

Les missions confiées à l'ADEUS en 2009 pourraient être les suivantes :

- **Préparation et animation de trois commissions**, « Habitat et Foncier », « Articuler urbanisation et transports en commun », « Structurer le territoire : le rôle des bourgs centres » ;
- Poursuite du travail avec les intercommunalités sur la déclinaison des « objectifs habitat » ;
- **Contribution à l'organisation des Stammtisch** « Mobiliser le foncier autour des gares », « Produire 800 logements aidés par an de façon équilibrée sur le territoire », « Développement économique et orientations du SCOTERS » ;
- **Organisation d'un séminaire de mise en œuvre**, qui permettra de restituer le travail réalisé par les commissions et les stammtisch ;
- **Suivi des indicateurs du SCOTERS et animation du comité technique** ;
- **Poursuite des études de l'InterSCoT** sur l'urbanisme commercial et les indicateurs de suivi ;
- **Organisation de visites de terrain** ;
- **Réalisation de fiches pédagogiques** ;
- **Appui technique sur l'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme** ;
- **Etude sur l'incidence de l'intégration de la commune de Diebolsheim dans le SCOTERS** ;
- **Contribution aux réflexions, à la méthode et aux documents techniques** réalisés par le Syndicat mixte.

Au-delà du pilotage des missions confiées à l'ADEUS, le Syndicat mixte travaillera directement sur différents thèmes :

- Préparation des commissions et des Stammtisch avec l'ADEUS et les présidents des commissions ;
- Préparation et animation de la commission « Compatibilité des POS/PLU avec le SCOTERS »
- Analyse et élaboration d'outils d'appréciation de la compatibilité des documents d'urbanisme ;
- Accompagnement des communes au cours de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme ;
- Présentation du SCOTERS et des enjeux aux élus de chaque collectivité membre
- Mise en œuvre d'actions dans le cadre de l'Eurodistrict
- Élaboration d'actions de communication, réalisation du magazine N°14 ;
- Élaboration d'outils techniques : fiches compatibilité, guide technique...
- Capitalisation et communication sur le programme de mise en œuvre.

*Le Comité syndical,  
sur proposition du président,  
après en avoir délibéré,*

*Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Locales ;*

*Vu le rapport présenté par le Président à l'appui du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2009 ;*

*Constate avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2009 ;*

*Prend acte des orientations qui seront affinées d'ici le vote du Budget Primitif 2009.*

Certifié exécutoire compte tenu de :  
La transmission à la Préfecture le  
La publication le

Pour extrait conforme  
Strasbourg, le

Le Président  
Jacques BIGOT